

Accès au complexe administratif Riponne – Université

Depuis le début janvier 2008, le public ne peut accéder au bâtiment Riponne – Université que par les entrées **A** (Riponne 10) et **C** (Université 5), pendant les heures d'ouverture des bureaux (07h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00). En dehors des heures d'ouverture, l'interphone placé à côté des entrées permet au public de s'annoncer à la personne qu'il vient visiter (taper # et les 5 derniers chiffres du n° de téléphone).

Accès par l'entrée A (Riponne 10) :

- Chef du département
- Secrétariat général
- Centrale des autorisations (CAMAC)
- Service des routes
- Service immeubles, patrimoine et logistique
- Service du développement territorial
- Salles de conférences : A 200 (2^e étage), A 307 (3^e étage), A 402 (4^e étage)

Accès par l'entrée C (Université 5) :

- Direction des systèmes d'information, pôle territoire, environnement et patrimoine
- Office de l'information sur le territoire
- Service de la mobilité
- Unité de développement durable
- Salles de conférences : C 285 (2^e étage), C 389 (3^e étage)

Accès par l'extérieur :

- Salles de conférences : C 182 (accès depuis l'avenue de l'Université), P001 et P002 (accès depuis la rue des deux-Marchés)

